

Salon de la femme musulmane : vous avez dit discrimination sexuelle ?

écrit par Christine Tasin | 9 février 2015



Aussi, afin de faire de cet évènement une sortie familiale, les organisateurs ont décidé de dissocier les 2 halls commerciaux, l'un entièrement réservé à la femme et l'autre aux familles.

<http://www.salonaufeminin.com/>

Voici la lettre que j'ai envoyée au Préfet du Val d'Oise(1) adresse en bas de page, je vous invite à en faire de même.

Monsieur le Préfet,

Dans votre département doit se tenir les 21 et 22 mars prochain le « *premier salon dédié à la femme musulmane* ». Or, ce salon est uniquement réservé aux femmes, comme le précise la présentation qui en est faite : » *Salon au féminin, avec un espace rien que pour elle* » ; « *les organisateurs ont décidé de dissocier les deux halls commerciaux, l'un entièrement réservé à la femme, et l'autre aux familles.* »

Une telle ségrégation sexuelle, volontairement affichée tombe, si je ne m'abuse, sous le coup de la loi, puisque tout homme sera interdit de participer à ce salon et refoulé. Il s'agit donc bien de discrimination sexuelle et je vous remercie de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ce salon ne puisse se tenir.

Rien dans le contenu du salon ne justifie que les hommes en soient exclus, que ce soit la cuisine, le bio, les loisirs, l'emploi, la forme ou le commerce. Cette mise à l'écart des hommes est donc une atteinte à l'égalité des sexes, protégée et défendue par notre constitution.

En acceptant que soient foulées au pied les lois de la République, vous accepteriez des pratiques communautaristes contraires à celles-ci et au droit des femmes.

Je vous remercie donc de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent afin que nos lois soient respectées sur le territoire français.

Christine Tasin

Présidente de [Résistance républicaine](#)

(1)Monsieur le Préfet du Val d'Oise

Préfecture du Val d'Oise

5, avenue Bernard Hirsch

95010 Cergy-Pontoise